



Pointe-à-la-Croix *À la croisée des chemins*

COMMUNICATION COVID-19

MISE À JOUR 31 MARS 2020 – DÉPLACEMENTS VERS LE N.-B.

Chers citoyens et citoyennes de Pointe-à-la-Croix, à la demande de l'organisation des mesures d'urgences du Nouveau-Brunswick, nous vous demandons de respecter les consignes décrétées par les Gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick et de limiter vos déplacements pour des besoins essentiels seulement.

VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE pour limiter la propagation de la COVID-19 dans notre région. Nous comprenons que vous devez de temps à autre visiter le Nouveau-Brunswick pour certains besoins essentiels (rendez-vous médicales, pharmacie, épicerie) MAIS veuillez limiter vos déplacements à une personne par véhicule ET de façon peu fréquente. Tout d'abord nous vous demandons de supporter nos commerçants locaux qui demeurent ouverts pour desservir la population.

Nous remercions les gens qui font de leur mieux afin de soutenir notre action collective visant à réduire la transmission de la COVID-19 dans la communauté et nous rappelons à ceux qui ne respectent pas les directives que des amendes seront dorénavant imposées en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.